



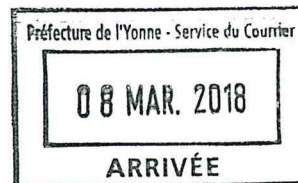
Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 février 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-032

OBJET : Subvention à l'amicale des anciens combattants



En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 18
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Le vingt-six février deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Michel DUCROUX, Axelle BONNIN à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BRUNEAUD

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer à l'association des anciens combattants une subvention de 300€ sous réserve que le CERFA complété soit retourné à la mairie.

Les crédits correspondants ont été inscrits au chapitre 65 du budget général.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire
Crescent MARAULT